

VOTRE DOSSIER EST ENTRE BONNES MAINS



« Comme je voulais obtenir un autre avis médical, j'ai demandé une copie de mon dossier. L'archiviste médicale m'a expliqué mes droits et me l'a remis après vérification de mon identité. »

Une **patiente** atteinte de cancer

« Dans le cadre des recherches que mène mon équipe sur l'impact des traumatismes crâniens, les données que nous fournissent les archivistes médicales constituent la matière première de nos analyses. »

Un médecin **chercheur**

« Lorsqu'un avocat invoque des raisons médicales dans un plaidoyer, le dossier de santé présenté par l'archiviste médicale permet d'établir objectivement les faits devant la cour. »

Un **procureur** dans une affaire civile

« C'est en consultant les rapports statistiques produits par les archivistes médicales que nous déterminons en grande partie les orientations des programmes du ministère, comme celui du dépistage du cancer du sein. »

Un médecin responsable au **ministère**

« Grâce aux directives claires des archivistes médicales, je suis assurée d'entrer correctement les données statistiques en lien avec le dossier de santé des patients. »

Une **travailleuse sociale** en CLSC

L'archiviste médicale,
la spécialiste du traitement de l'information sur votre santé

L'ARCHIVISTE MÉDICALE...

... traite et valide l'information.

Elle met à la disposition de l'équipe soignante tous les éléments pertinents du dossier de santé liés aux diagnostics et aux traitements.

... protège la confidentialité de l'information sur la santé des patients. Elle applique les lois et règlements qui régissent l'accès au dossier de santé.

... codifie l'information qui est ensuite intégrée aux bases de données locales, régionales et nationales et produit des rapports statistiques

Elle fournit aux décideurs un portrait global de l'état de santé de la population, un outil précieux pour éclairer les décisions concernant les programmes à mettre en place et les budgets à investir.

Elle contribue à la recherche médicale en associant des codes aux données sur les diagnostics et les traitements ainsi qu'en créant des registres sur les tumeurs ou les traumatismes.



Comment devient-on archiviste médicale ?

Trois années d'études sont requises menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) avec spécialisation en technique d'archives médicales



Alliance du personnel
professionnel et technique
de la santé et des services sociaux

www.aptsq.com